

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 18 mai 2021

Délibération
n°90-2021
Point 4.17.10.11

Point 4.17.10.11 de l'ordre du jour

Tarifs 2021-2022 et renouvellement des formations diplômantes de la Faculté des sciences de la vie hors SFC

EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent {...} organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

Le 4 mai 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 32 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2021-2022 et renouvellement des formations diplômantes de la Faculté des sciences de la vie hors SFC.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	35
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 26 mai 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Université				
			de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : 2021 - 2022

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : **Faculté des Sciences de la Vie**

Dénomination du DU : **Diplôme Universitaire d'Engagement Etudiant (DU2E)**

Date d'approbation par le Conseil de composante :

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Pas de modification

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : /

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : /

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? **non**

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : /

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : **108h eqTD**

(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	35 dans au moins une UE (pour DU ou UE libre) 26 inscriptions dans le DU		
Formation Continue	/		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	40.91
------------------------------------	-------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	1718	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	/
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *	
Autres dépenses*	à noter que des personnels de la Faculté participe à la gestion du DU sur leur temps de service (gestion scolarité, gestion services enseignement)		
Total des dépenses	1718	Total des recettes	/
Résultat (dépenses - recettes)			/

*A préciser :

Commentaire du résultat :

les dépenses sont prises en charge par le budget central. Certains intervenants le sont à titre bénévole.
Formation réduite pendant la crise sanitaire.
Pas de droits d'inscription.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :
non concerné

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	25-50	
Formation Continue		
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	40.91
------------------------------------	-------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	4000	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	/

Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *	/
Autres dépenses*	à noter que des personnels de la Faculté participe à la gestion du DU sur leur temps de service (gestion scolarité, gestion services enseignement)		
Total des dépenses	4000	Total des recettes	/
Résultat (dépenses - recettes)			

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Aucun droit d'inscription